ALRIX
SUISSE - FRANCE
CONSULTING

BY ALRIX CONSULTING 2022 LPD/RGPD

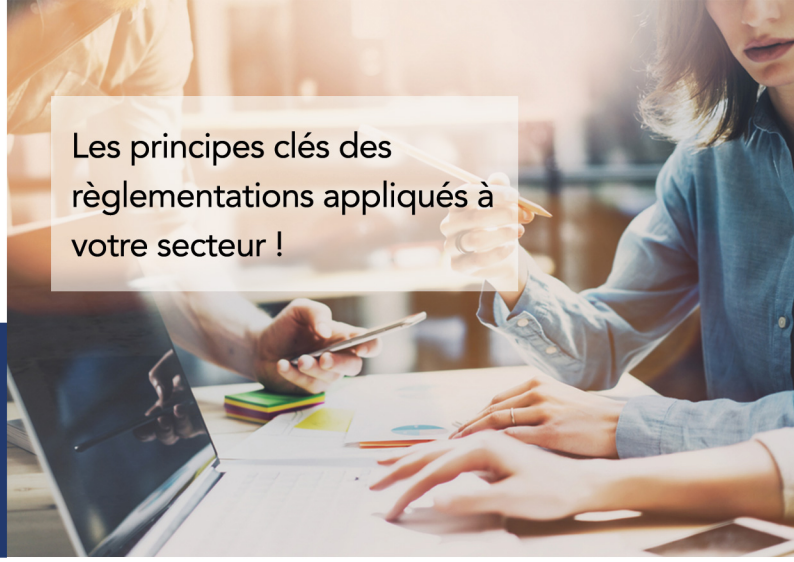

Comment se mettre en conformité à la nouvelle Loi suisse sur la protection des données personnelles (LPD) pour une PME .

Il est essentiel que les responsables de traitement, à savoir les directions d'entreprises, soient préparés à cette nouvelle règlementation.

• COMPRENDRE LES ENJEUX

Protéger les données personnelles, c'est d'abord protéger votre entreprise !
Mettre votre entreprise en conformité à la LPD vous prémunit contre des sanctions pénales (Jusqu'à 250 000 CHF à la charge du dirigeant).
Mais, une mise en conformité vous apporte des bénéfices plus immédiats :

- *Une meilleure protection de votre système d'information face aux attaques informatiques;*
- *Un gain de confiance auprès de vos clients particuliers et de vos salariés;*
- *Des atouts concurrentiels pour remporter des appels d'offres.*

• OBTENIR DES SOLUTIONS CONCRÈTES

Obtenir des solutions concrètes, selon votre secteur et type d'activité, immédiatement applicables au sein de votre organisation par les responsables mais également par l'ensemble du personnel, avec pour objectif de mettre votre entreprise en conformité aux règlementations.

Les 5 pilliers de la mise en conformité

- Documenter et tenir un registre
- Gérer les données de façon raisonnée
- Répondre aux droits des clients et des salariés
- Cadrer ses sous-traitants et le transferts des données
- Sécuriser les données des clients et des salariés

Alrix Consulting vous accompagne dans la transition vers ce cadre juridique pour votre mise en conformité avec nos consultants experts et certifiés.

BY ALRIX CONSULTING LPD/RGPD

Soyez en conformité avant le 1er septembre 2023 (entrée en vigueur) !

Mise en conformité LPD/RGPD pour les PME

Depuis le 25 septembre 2020, le projet de la révision de la Loi Suisse sur la protection des données (LPD) a abouti et impose d'ici le 1er septembre 2023 les entreprises à s'y conformer. Cette loi vise à renforcer l'importance de la protection des données personnelles auprès de ceux qui les traitent et à responsabiliser les entreprises.

De son côté, le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) lui, effectif depuis le 25 mai 2018, a également été une étape majeure puisque ses dispositions sont applicables dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne par l'ensemble des organismes dans le monde qui fournissent des biens ou des services, payant ou non, à des citoyens européens, ainsi que celles qui enregistrent, hébergent et manipulent des données personnelles de résidents européens. Les PME suisses peuvent être concernées par ces deux règlementations.

info@alrix.ch

alrix.ch/rgpd

Accompagnement de mise en conformité pour une PME.

Phase 1 : Diagnostic

SENSIBILISER les équipes

Séance d'initiation aux enjeux et principes de la protection des données personnelles.

Objectifs :

- Créer les premiers réflexes
- Mieux comprendre le sens des préconisations de la feuille de route

INTERVIEWER Les chefs de service

Entretiens d'interviews avec les départements Direction - RH - Admin - IT - Commercial,..

Objectifs :

- Identifier les pratiques actuelles (Type de données, outils, contrats)
- Identifier les non-conformités

RECOMMANDER Des actions auprès de la Direction

Remise d'une feuille de route dans le cadre d'une réunion de restitution avec les actions à mener.

Exemples :
- Disposer d'un registre de traitement des données personnelles
- Disposer et diffuser une politique de confidentialité
- Cesser la collecte des allergies alimentaires
- Effacer certaines données conservées sur une durée excessive
- Aménager le contrat avec un prestataire traitant des données
- Renforcer les mots de passe

Phase 2 : Accompagnement

ASSISTANCE aux remédiations

L'entreprise disposera de documents types pour mettre en place les remédiations, tout en bénéficiant des conseils d'Alrix Consulting tout au long du projet.

Mise à disposition de documents types :

- Modèle de politiques de confidentialité
- Modèle d'analyse d'impact (s'il y a lieu)
- Procédure de gestion des violations de données
- Consignes de durée de conservation des données
- Modèle d'avenant LPD/RGPD auprès d'un prestataire

Assistance et consultation téléphonique afin de conseiller l'entreprise dans la mise en place des remédiations et répondre à leurs questions.

NOMINATION d'un DPO (Data Protection Officer)

L'enreprise dispose d'un Data Privacy Officer (DPO) externalisé.

Avantages :

Le DPO conseille les équipes en cas d'exercice de droits de la part de clients
Le DPO gère les formalités en cas de violation de données personnelles
Le DPO est l'interlocuteur auprès des autorités de contrôle

Alrix Consulting peut être votre DPO (ou CPD = conseiller à la protection des données) externe et vous assister tout au long de l'année pour toute demande.

Qualification Formation DPO BUREAU VERITAS Certification

Nos conseillers à la protection des données personnelles (DPO) sont certifiés par le Bureau Veritas ®

*Visitez notre site internet **alrix.ch** et contactez-nous via notre formulaire de contact pour obtenir une offre de services.*

Alrix Consulting
118 Rue du Rhône
1204 Genève

info@alrix.ch

alrix.ch/rgpd